

Politique d'admission

École internationale de Saint-Sacrement

Centre de services scolaire de la Capitale

Rédigée par le personnel de l'école

Révision : 30 mars 2021

POLITIQUE D'ADMISSION



NOTRE MISSION, NOTRE VISION ET NOS VALEURS

Notre mission

Dans le respect de l'égalité des chances, notre établissement a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Notre vision

L'école internationale de Saint-Sacrement offre à l'élève un milieu accueillant et adapté à ses besoins, lui permettant ainsi de s'outiller, de développer son jugement critique et de vivre des réussites afin d'actualiser tout son potentiel pour contribuer à bâtir un monde meilleur dans un esprit d'entente mutuelle.



Persévérance

Ouverture sur le monde

Nos valeurs privilégiées

Dans un climat empreint de respect, l'école internationale de Saint-Sacrement fait principalement la promotion de quatre valeurs éducatives.

Bienveillance

Souci de l'environnement



PRÉSENTATION

Conformément à la politique de notre centre de services scolaire, notre école a comme mission, dans le respect et l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier la clientèle qu'elle reçoit en la rendant apte à entreprendre et réussir un parcours scolaire. Parmi notre clientèle, on retrouve des élèves à risque, des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ce qui favorise l'ouverture d'esprit et le respect de la différence.

Les parents ont accès aux règles d'admission de notre établissement sur ce [site](#). Notre centre de services se base sur la distance entre la résidence principale du parent et l'école pour déterminer le choix de l'école de fréquentation. Un [outil de recherche](#) permet d'identifier l'école de quartier. Des documents soutiennent les parents dans leurs démarches.

- [Guide aux parents pour l'inscription sur Mozaïk Portail Parents](#)
- [Mozaïkportail - Outils et procédures traduites en plusieurs langues](#)

Les parents peuvent aussi faire le choix d'une autre école :

À l'intérieur du Centre de services scolaire de la Capitale :

- Les parents des élèves du préscolaire et du primaire peuvent choisir une école du Centre de services scolaire autre que celle de leur bassin, à la condition que des places soient disponibles. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'inscription à la section «Choix d'école» du formulaire. L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire. L'acceptation d'un choix d'école peut être révoquée si la capacité d'accueil annuelle est insuffisante au regard de l'organisation scolaire.
- Les demandes d'admission et d'inscription seront traitées conformément à la Politique sur les critères et les modalités d'admission, d'inscription et du transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire en vigueur au Centre de services scolaire de la Capitale.

À l'extérieur de leur centre de services scolaire :

Pour les élèves qui ne résident pas sur le territoire du Centre de services scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans l'une de nos écoles

ou

Pour les élèves qui résident sur notre territoire et qui voudraient être scolarisés dans une école d'un autre centre de services scolaire

- Les parents de ces élèves devront effectuer l'inscription en ligne à l'école de leur quartier, pendant la période d'inscription, pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire. Ils devront également remplir le formulaire en ligne demande de choix d'une école hors territoire du centre de services scolaire de leur centre de services scolaire d'appartenance.

- Les centres de services scolaires peuvent accueillir des élèves de l'extérieur de leur territoire. Toutefois, pour être considérée, la demande d'admission doit avoir fait l'objet d'une étude de la part de la direction de l'école choisie et d'une entente entre les deux centres de services scolaires. Le parent doit compléter le formulaire d'entente de scolarisation de son centre de services scolaire de résidence.
 - [Formulaire d'entente de scolarisation 2020-2021](#)
 - [Formulaire - Choix d'école à l'extérieur du Centre de services scolaire de la Capitale pour 2021-2022 \(Nouveau nom de formulaire d'entente de scolarisation\)](#)
 - [Document d'information \(annexe pour les parents\) - Choix hors territoire](#)

Annexe :

[Politique sur les critères et modalités d'admission, d'inscription et de transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire](#)